

## **Compte rendu de séance du 8 novembre 2019**

Le conseil accorde les indemnités de budget et de conseil au taux de 100% au nouveau trésorier de Joyeuse.

Une subvention de 17 € par enfant et par nuitée est accordée aux enfants de Montréal scolarisés à l'école privée de Laurac pour une classe de découverte à Crupie (26) en 2020.

Le conseil approuve le transfert de la compétence IRVE au SDE 07 : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Une décision modificative a été votée afin d'inscrire au budget 7000 € pour l'achat d'une licence IV et de mobilier du bar le Platane à Montréal.

Un arrêté préfectoral a fixé le nombre de sièges au conseil communautaire du Val de Ligne à 25. La commune de Montréal aura 2 sièges au lieu de 3 actuellement.

Les travaux d'adduction d'eau au quartier de Pont Martel sont terminés. Il reste la réfection de la chaussée qui est bien détériorée.

Laurent Ughetto et Laurence Allefresde proposent une rencontre le mercredi 4 décembre à la salle polyvalente de Montréal de 18h30 à 20h30 pour les habitants, les associations et les élus.

Rappel : les inscriptions au repas de Noël qui aura lieu le dimanche 8 décembre seront closes le 22 novembre. Merci de penser à vous inscrire.